

GAZETTE DES TRIBUNAUX

JOURNAL DE JURISPRUDENCE ET DES DÉBATS JUDICIAIRES.

ABONNEMENT: Trois Mois, 18 Francs. Six Mois, 36 Francs. L'année, 72 Francs.

FEUILLE D'ANNONCES LÉGALES.

BUREAUX: RUE HARLAY-DU-PALAIS, 2, au coin du quai de l'Horloge, à Paris. (Les lettres doivent être affranchies.)

Sommaire.

CHAMBRE DES PAIRS. — Projet de loi sur le travail des enfants dans les manufactures. Justice CRIMINELLE. — Cour d'assises de la Haute-Garonne: Affaire Cécile Combettes. CHRONIQUE.

CHAMBRE DES PAIRS.

PROJET DE LOI SUR LE TRAVAIL DES ENFANS DANS LES MANUFACTURES.

La discussion générale s'est prolongée aujourd'hui pendant toute la séance: elle n'a offert qu'un médiocre intérêt, et les orateurs qui se sont succédé à la tribune, si nous en exceptons M. le baron Charles Dupin, se sont bornés à des considérations générales sur lesquelles tout le monde est d'accord. C'est demain que la discussion s'engagera sérieusement.

Nous avons dit hier que le rapport de la Commission avait fait complètement disparaître le projet du Gouvernement, et que ce projet, abandonné aujourd'hui par M. le ministre du commerce lui-même, était désormais hors de débat. C'est M. le comte d'Argout qui s'est chargé de présenter sous forme d'amendement un projet nouveau, projet de juste-milieu entre celui du Gouvernement et celui de la Commission.

On sait que la Commission propose pour les enfants de huit à douze ans, huit heures de travail; pour les adolescents, les filles et les femmes de tout âge, douze heures. M. le comte d'Argout demande que la durée du travail pour les enfants soit de dix heures: il maintient à douze heures la durée du travail pour les adolescents, mais cette durée de travail serait réduite à dix heures deux jours par semaine. Cette disposition ne serait applicable ni aux femmes, ni aux filles âgées de plus de seize ans.

La Chambre aura à se prononcer entre ces deux systèmes, et le débat ne manquera pas d'être animé, car l'honorable rapporteur de la Commission a annoncé qu'il persistait plus que jamais dans les conclusions de son rapport, et, de son côté, M. le ministre du commerce a déclaré qu'il adhérerait à l'amendement de M. le comte d'Argout.

Il nous est impossible de ne pas faire remarquer avec quelle facilité M. le ministre du commerce a passé d'un système à un autre, en ce qui touche la durée du travail pour les enfants de huit à douze ans. En 1841, il voulait une durée de huit heures; en 1847, il propose douze heures, non pas de huit à douze ans, mais de dix à seize ans: puis nous voyons dans le rapport complémentaire présenté il y a quelques jours, que, se ralliant au projet de la Commission, il adopte, de huit à douze ans, le maximum de huit heures, regrettant même que l'on ne pût pas immédiatement descendre, comme en Angleterre, à un maximum de six heures: enfin aujourd'hui il accorderait avec M. le comte d'Argout la fixation de dix heures.

Ce sont là des hésitations fâcheuses et que nous avons quelque peine à nous expliquer. Toute la difficulté est dans l'accord qu'il faut établir entre le maximum du travail et les nécessités de l'industrie: il faut arriver à une combinaison qui permette de régulariser dans les ateliers le travail des enfants par relais. Mais comme l'a fait remarquer avec beaucoup de raison M. le rapporteur, c'est précisément pour arriver à ce résultat qu'il convient d'adopter le maximum fixé par la Commission, et l'on ne comprend pas qu'étant disposé à accepter la durée de six heures, dans l'intérêt du service par relais, M. le ministre du commerce trouve qu'une durée de dix heures de travail, à moins d'inconvénients qu'une durée de huit heures. Nous ne parlons pas de l'intérêt des enfants qui cependant doit être ici considéré pour quelque chose; mais à ne voir que les intérêts du fabricant, n'est-il pas évident que le travail des enfants par relais est beaucoup plus facile avec un travail de huit heures qu'avec un travail de dix heures, surtout si l'on ajoute, comme le disait encore M. le baron Dupin, que la durée de huit heures est un maximum, et qu'elle peut être réduite par le fabricant.

La pratique donne à cet égard un nouveau degré d'autorité aux arguments présentés par la Commission. Les résultats constatés en Angleterre démontrent que le maximum de huit heures est celui qui est le plus favorable aux intérêts des fabricants et au système de travail par relais. Lors de la discussion de la loi de 1841, tous les hommes sages furent d'accord pour approuver cette fixation, qui fut adoptée avec empressement par toutes les grandes fabriques de l'Alsace; et si cette province manufacturière a, depuis plusieurs années, fait entendre ses plaintes, ce n'était pas la loi qu'elle accusait: elle entendait l'exécuter et s'y soumettre; mais elle signalait la concurrence fautive qui lui opposait d'autres départements, dans lesquels cette loi n'était pas exécutée.

Aussi espérons-nous que la majorité de la Chambre hésitera pas à se réunir au projet de la Commission. Tandis que les pays voisins allègent de plus en plus ce terrible fardeau du travail, elle ne voudra pas supprimer un des principaux bienfaits de la loi de 1841; elle ne voudra pas que chez nous le progrès se fasse par un pas en arrière.

JUSTICE CRIMINELLE

COUR D'ASSISES DE LA HAUTE-GARONNE.

(Correspondance particulière de la Gazette des Tribunaux.)

Présidence de M. de La Baume.

Audience du 12 février.

AFFAIRE CÉCILE COMBETTES.

DEPOSITIONS. — INCIDENT. — ARRESTATION D'UN NOUVEAU TÉMOIN.

L'arrestation du frère Laurien a compliqué cette affaire, sinon d'un incident nouveau et imprévu, du moins d'un fait dramatique qui est l'objet de toutes les conversations. Malgré le temps pluvieux et froid qui a empêché jusqu'ici la descente de la justice dans la maison des Frères, la foule ne cesse de stationner devant le Palais, où des déta-

chemens nombreux ont peine à la contenir.

Dans toute la ville des crieurs vendent les portraits de la victime et de l'accusé au prix de 15 cent. chaque, et 25 cent. pour ceux qui les achètent l'un et l'autre. « Achez, disent-ils tous, le portrait de la pauvre petite martyre et du frère. »

Diverses autres éditions du portrait de Léotade ont été mises en vente. On lui a restitué dans ces nouvelles lithographies une figure plus humaine. Il y a sur cette face bouffie, large et commune, plus de componction dévote que d'astuce et de perversité.

Le derrière de la tête est très proéminent, à ce point qu'il nous avait semblé d'abord que l'accusé portait une calotte; nous avons été trompés par le volume de cette partie du crâne, recouverte d'épais cheveux noirs. On attend avec une curiosité d'autant plus ardente que les débats se prolongent davantage, la déposition si importante du témoin Vidal, celles de Madeleine Sabathié, du frère Jubrien, du frère portier et de Conte.

Des controverses de plus en plus vives s'élevaient au sujet de ce dernier. On a pu retenir diverses particularités qui le concernent, et qui ont jeté dans le débat un ferment d'irritation. Conte, le relieur des Frères, leur pénitent converti, était en outre serpent dans une des paroisses de la ville. C'est un personnage dont l'individualité méritera sans doute quelque attention.

A dix heures les gendarmes introduisent Léotade, qui conserve son indifférence et son impassibilité.

Le frère Laurien, qui a passé la nuit en prison, entre après Léotade, et les gendarmes se disposent à le faire placer à côté de l'accusé. Le jardinier les suit sans protester, sans laisser surprendre sur son visage un mouvement de honte et d'affliction.

M^r Gasc, vivement: Ce n'est pas la place du frère, il n'est pas accusé...

Les gardes hésitent: le frère, soumis et résigné, reste à l'entrée du banc des accusés. M. Peyreignes, syndic des huissiers, s'avance vers lui, et le fait asseoir à l'extrémité du banc des témoins. Un gendarme s'y place.

L'affluence est plus considérable que les jours précédents, et ceux qui ont assisté aux premières séances ne veulent rien perdre de ces débats, qui s'animent plus vivement de jour en jour, et qui sont dirigés par M. le président avec un talent fort remarquable.

A dix heures et demie, l'audience est ouverte.

M^r Saint-Gresse: Je voudrais vous prier, Monsieur le président, de vouloir bien, en vertu de votre pouvoir discrétionnaire, faire entendre les quatre frères devant lesquels le frère Laurien aurait parlé au brigadier, et le frère visiteur qui a indiqué ce dernier. Le frère Laurien a été arrêté, c'est un fait accompli, consommé, sur lequel je n'ai pas à revenir. Mais cette arrestation a été précédée par un double commentaire de la part de l'accusation publique et de l'accusation privée. Ce commentaire peut se résumer par cette phrase: Il y a un complot organisé pour empêcher la manifestation de la vérité. Ce complot a éclaté dès la première déposition des frères. Cette pensée plane sur toute l'instruction. Elle a été exposée d'abord par M. le procureur-général dans sa lettre à M. le garde des sceaux; elle se retrouve dans la lettre de M. le garde des sceaux.

Ainsi depuis l'accusation un complot a empêché la vérité de se faire jour, et l'arrestation du frère Laurien a pour but de déjouer ce complot. Le centre de ce complot c'est la maison des frères. Là il y a un homme qui préside à tout, auquel on obéit servilement. C'est le frère directeur. Autour du directeur il y a des hommes muets et froids, morts en quelque sorte, instrumens d'une volonté tyrannique et immuable. Je dis que lorsqu'une pareille pensée a précédé la décision qui a pris M. le président, je dis qu'une suspicion est jetée d'avance sur la communauté, et que lorsqu'un témoin se présentera devant le jury revêtu d'une robe noire, ce témoin sera suspect.

M. le président: M^r Saint-Gresse arrêtez-vous... Ce n'est pas au jury mais au président que vos observations s'adressent; j'ai saisi votre demande, c'est à moi qu'il appartient d'ordonner si les témoins doivent être entendus.

M^r Saint-Gresse: Je n'ai pu développer hier tous les motifs de cette demande.

M. le président: Il fallait insister.

M^r Saint-Gresse: Vous ne m'avez permis d'exposer que des considérations d'humanité.

M. le président: C'est encore les seules qui fussent convenables.

M^r Saint-Gresse: Il est évident qu'un reflet de suspicion s'élevait contre les frères.

M. le président: Vous vous méprenez. Comme la mesure qui a été prise hier n'implique nullement l'approbation des thèses qui ont précédé cette mesure, le pouvoir discrétionnaire n'a rien à faire pour atténuer l'effet moral que vous redoutez de cette décision; il ne peut accueillir votre demande; elle ne tendrait rien moins qu'à entraver son initiative. Le pouvoir discrétionnaire doit être spontané. Nous entendons les personnes dont vous parlez si nous le jugeons utile, quand nous le croirions convenable, et sans qu'il soit en rien dérogé à l'ordre logique du débat et de la discussion. Qu'il soit passé outre.

On introduit un témoin.

M. Denat, tailleur de pierre, est entré le 16 avril au matin dans le cimetière où on a trouvé le corps. Ses yeux se portèrent sur le mur de la rue Riquet. J'y remarquai, dit-il, un piquet en bois blanc et quelques branches de cyprès. A l'inspection du mur je fus convaincu qu'on n'avait pas pu jeter le corps du côté de la rue Riquet.

D. Y avait-il quelqu'un sur le mur? — R. Je n'y ai vu personne.

M. Rupé, contrôleur de l'octroi: Le 26 avril, je me présentai dans la maison des Frères. Je demandai à un frère s'il était disposé à me conduire sur les lieux. Il y consentit. Nous allâmes vers l'orangerie. Arrivé là je vis une petite barrière en bois que les frères avaient placée eux-mêmes. Ils avaient recouvert les empreintes d'échelle. Le frère me dit: « C'est par malveillance et pour nous perdre qu'on a fait là ces empreintes; ce sont les seules, mais elles ne peuvent pas incriminer notre Institut, parce que dans la maison on a trouvé plusieurs échelles dont aucune ne peut s'appliquer à ces empreintes. » Il désira savoir quelles étaient les rumeurs de la ville. Je répondis: On vous accuse. « Monsieur, reprit-il vivement, si le crime avait été commis dans notre maison, ce ne pourrait être que par un chef. Nous sommes assujettis à une surveillance si active, qu'il est impossible que l'un de nous fasse une seule action sans qu'elle soit aussitôt découverte. » Nous marchions dans l'allée, et plusieurs frères nous abordèrent, l'un notamment d'une taille avantageuse, au visage agréable et la physionomie distinguée, ayant l'accent du nord (c'était le sous-directeur).

Il me dit que ce qui arrivait avait été très fâcheux, mais qu'ils avaient les moyens de se défendre et de prouver que la petite Cécile avait été vue sortant de l'établissement. Il me demanda, comme l'autre, dans quel état étaient les esprits. Je lui répondis qu'ils étaient alarmés, inquiets, montés. Il répondit: « Nous serons peut-être obligés de fermer l'établissement et de nous en aller. » Je dis à mon tour: « Oh! je ne pense pas! » Nous arrivâmes en parlant ainsi dans le vestibule, où un frère, qui est aujourd'hui supérieur à Perpignan, me dit que Cécile était sortie pendant que le frère portier était derrière le battant de la porte qu'il tenait ouverte. Je remerciai M. le sous-directeur de sa complaisance, et je me retirai.

M. le procureur-général: On vous a dit qu'une échelle avait été transportée du dehors par malveillance. — R. Oui, Monsieur.

M^r Saint-Gresse: J'insiste pour que les frères que le frère Laurien a indiqués soient entendus.

M. le président: Ah! M^r Saint-Gresse...

M^r Saint-Gresse: Je n'ai pu développer hier ni aujourd'hui les motifs de ma demande.

M. le président: N'insistez pas davantage... Huissier, faites venir un témoin.

Un homme, jeune encore, dont la tournure et le costume sont ceux d'un artisan, s'avance aux pieds de la Cour. Une émotion vive, un souvenir douloureux paraissent le dominer.

M. le président: Qui êtes-vous?

Le témoin, avec force: Le père Combettes.

M. le président: Y a-t-il opposition à ce que ce témoin soit entendu?

M^r Gasc: Nous nous en rapportons à la prudence et à la sagesse de la Cour.

M. le président: Ce sont là des conclusions qui saisissent la Cour; M. le procureur-général insiste-t-il?

M. le procureur-général: Je m'en remets également à la sagesse de la Cour?

M. le président: La Cour, qui le défendeur de l'accusé et M. le procureur-général, déclare que le témoin ne sera pas entendu.

M. Bernard Combettes va s'asseoir près de son défenseur, M. Joly.

Une femme accablée de tristesse, pâle, souffrante, de l'extérieur le plus humble et le plus résigné, s'approche à son tour: c'est la mère de la victime. Elle déclare se nommer Marie Terrisse, femme Combettes.

M. le président: En l'absence de toute opposition, le témoin doit être entendu; mais je prévient MM. les jurés que c'est la mère de la victime, et la femme du témoin qui s'est portée partie civile. Il est loisible à MM. les jurés, qui l'entendront, d'avoir égard à cette position.

La dame Combettes courbe la tête, et attend qu'on l'interroge.

M. le président: Faites votre déclaration.

La pauvre mère semble faire un violent effort; elle ne peut parler... On sait cependant qu'elle ne manque ni d'énergie ni de courage.

M. le président: Il faut aider votre mémoire. Vous étiez la mère de Cécile. Quel âge avait-elle? — R. Quatorze ans et sept mois.

D. Elle était chez Conte en apprentissage? — R. Oui, depuis un an.

D. Quand devait finir son apprentissage? — R. Dans deux ou trois jours.

D. Votre fille vous confiait-elle ce qui l'occupait, ce qui l'inquiétait? — R. Oui; je le pense du moins.

D. Était-elle sage? — R. Oh! oui.

D. Pieuse? — R. Oui.

D. Avait-elle fait sa première communion avant le 15 avril? — R. Le jour de Pâques.

D. Vous avait-elle dit qu'elle avait été l'objet de quelques agaceries de la part de son maître? — R. Non; et si cela avait eu lieu elle me l'aurait dit.

D. Le 15 avril, à quelle heure est-elle sortie? — R. Je ne sais pas... je finissais mon service pour l'éclairage... Ma mère y était: c'est elle qui lui a donné son déjeuner.

D. Votre fille avait-elle mangé des figues? — R. Oui, le dimanche soir mon mari lui en avait acheté... Elle en avait mis quelques-unes à part pour le lendemain.

D. Quel était le costume qu'elle portait? — R. Son costume ordinaire.

D. On vous a montré ce costume, vous l'avez reconnu? — R. Oui, Monsieur... Elle n'en avait pas d'autre. (Mouvement.)

M. le président: Vous lui en avez bien acheté un pour sa première communion.

La mère: Hélas! oui, Monsieur; elle en avait ainsi un pour le dimanche, et un autre pour la semaine.

M. le président: Vous avez reconnu un petit mouchoir fond bleu à pastilles blanches? — R. Oui, Monsieur.

D. C'était celui qui serrait sa tête? — R. Oui.

M. le président: Avait-elle une croix en argent? — R. Non.

M. le président: A quelle heure avez-vous vu le 15 qu'elle n'était pas rentrée chez son maître?

La femme Combettes: A une heure environ.

M. le président: Qu'avez-vous fait? — R. J'ai envoyé ma mère chez Conte pour savoir ce qu'elle était devenue.

D. Et puis? — R. J'y suis allée. M^r Conte m'a dit: « Il ne faut pas vous inquiéter; ce n'est pas la première fois qu'elle est allée chez les frères; elle est bien revenue, elle reviendra; elle est allée hier, elle est revenue tout d'une demi-heure. »

D. Après? — R. J'y retournerai, quoique bien malade. (On sait que cette femme était à la veille d'accoucher.) M^r Conte me dit qu'on y avait envoyé un apprenti; elle me pria de revenir à quatre heures et qu'elle irait avec moi. Je fus chez ma sœur Baylas; elle m'offrit de m'accompagner. Nous sortîmes. Quand nous arrivâmes dans la rue Cujas, ma sœur me dit: « Tiens, je vois que tu ne peux plus marcher, va-t-en, je puis te remplacer. » Elle se rendit alors chez les frères avec M^r Conte, et moi je revins chez nous en pleurant.

M. le président: Votre sœur ne vous a-t-elle point dit ce qui s'est passé chez les frères? — R. Pardon, Monsieur; ma sœur me dit que le portier lui avait répondu: « La petite est bien entrée, je ne l'ai pas vu sortir. » Il montra le siège où la petite s'était assise. Ma sœur Baylas répondit que puisqu'elle n'était pas sortie, il fallait la chercher nécessairement.

M. le président: La femme Baylas nous donnera ces détails. Quant vint le soir, que fit-on?

La femme Combettes: On alla au bureau de la permanence. On dit que la petite était entrée chez les frères, qu'elle n'était pas sortie, qu'il fallait la chercher.

D. Y êtes-vous? — R. Oui.

D. Vous répondit-on? — R. Un inspecteur me dit: « Puisque Conte a mené la votre fille, il faut que ce soit lui qui vous la ramène. »

Un inspecteur: Nous courûmes chez Conte.

M. le président: Et là?

La mère: Ma sœur lui dit: « Conte, nous venons de la permanence; on nous a dit que vous étiez dans l'obligation de nous la rendre. » Conte répondit: « Faites attention, madame; vous voulez m'effrayer... on pourra vous faire payer ces paroles plus cher que vous ne pensez. »

M. le président: Votre sœur disait donc quelque chose de plus? Elle accusait sans doute les frères? — R. Elle disait que ma pauvre petite ne pouvait être restée que chez les frères.

D. Vous, vous n'êtes pas allée du tout chez les frères? — R. Non, Monsieur.

M. le président: De toute la nuit, point de nouvelles? — R. Le soir, n'en pouvant plus, je suis allée encore à la perma-

nence.

D. Qu'alliez-vous y faire? — R. Dire qu'il fallait la chercher quelque part... enfin, dans la ville ou autrement... qu'il fallait me rendre ma fille... (Sensation prolongée.)

On me demanda comment elle était; je le leur dis. « Elle rentrera, me répondit un inspecteur. Mais votre fille est jeune, elle est jolie: elle ne rentrera peut-être pas comme elle est sortie. » (Mouvement.—Murmures.)

M. le président: On soupçonnait qu'elle vous avait échappé. Vous n'êtes pas de soupçons contre elle?

La mère: Ah! Monsieur...

La simplicité extrême de cette déposition impressionne plus vivement l'auditoire que ne le ferait une émotion bruyante et démonstrative.

M. le président: Le lendemain matin, qui vous a annoncé l'événement? — R. Mon mari.

D. Quelle heure était-il? — R. Sept heures à peu près.

D. Que vous dit-il? — R. Il ne me dit que la parole... Pauvre enfant! Le bon Dieu nous l'avait donnée... Il nous l'a retirée... Elle est perdue! On nous l'a tuée! (Sensation prolongée. Des larmes inondent les joues du témoin. Tout l'auditoire éprouve une émotion profonde.)

M. le président: Quelque temps après le vint-il pas chez vous une femme vous donner des consolations et un peu d'argent? — R. Oui, Monsieur.

D. Faites connaître comment elle entra et ce qu'elle vous dit. — R. Elle entra en me disant: « Bonjour Marion. » Je lui répondis que je ne la connaissais pas. « Moi, je vous connais bien. » Elle s'assit auprès de mon lit où j'étais encore bien malade, et me demanda de nouveau: « Vous ne me connaissez pas? — Non. — Moi, je vous connais; je connaissais bien Cécile aussi. — Et comment? — Je lui achetais des cravates dans la rue. — Quand est-ce que vous lui avez acheté des cravates? Ça n'est pas vrai. » La présence de cette femme, je ne sais pourquoi, me faisait de la peine. Elle me dit: « Je vous apporte un peu d'argent; quelqu'un plus riche vous en donnera. » Elle tira de sa poche quatre francs et me les offrit. Je lui répondis: Je n'ai besoin de rien. J'ai plus d'argent qu'il ne m'en faut. Je n'ai besoin de l'argent de personne. Ma mère vint et lui dit: « Si j'avais su qui vous êtes, je ne vous aurais pas laissé entrer... Je crois que vous n'êtes qu'une espionne envoyée par les frères... Allez vous en. »

M. le président: Reprétons les termes de cette conversation. Elle vous dit: Bonjour, Marion. Vous ne me connaissez pas. Vous lui avez répondu: Non. Elle a prétendu qu'elle connaissait votre fille pour lui avoir acheté des cravates? — R. Oui, Monsieur.

D. Qu'est-ce qu'elle vous dit ensuite? — R. Voilà un peu d'argent, quelqu'un plus riche vous en donnera.

D. Vous dit-elle combien on vous donnerait? — R. Elle ne me dit pas la somme.

D. Est-ce que vous n'avez pas reçu d'autre visite? — R. Si...

M. le président: Eh bien! racontez-nous cela?

Le témoin: Un jour, un monsieur, que je ne connaissais pas vint et demanda à me parler. Je n'avais pas le temps dans ce moment là, et lui dis de parler à mon mari. Il me répondit: Non, j'ai besoin de parler à vous-même. Je reviendra à midi et demi. En effet, il revint à midi et demi; il me dit: « Cécile était bien brave, bien pieuse! bien chaste! C'était la vérité, Monsieur; mais je ne savais pas où il voulait en venir. Il reprit: « N'allait elle pas quelquefois au cimetière Saint-Aubin? — Non, Monsieur; elle n'avait pas l'habitude d'y aller. » Il me dit alors: « Si elle est possible qu'elle y soit allée le 15 avril; n'était-elle pas bien mise? » Tout cela commençait à m'inquiéter. Il ajouta: « Il ne faut pas croire que votre petite ait été tuée chez les frères, car il y avait quelqu'une de mes connaissances qui s'est détournée pour la laisser sortir. » Alors je n'ai plus pu me contenir... Ça me faisait mal. Je lui ai dit: « Vous n'êtes qu'un espion, un frère déguisé! » Il me répondit: Quand je serais un frère déguisé, je ne pourrais faire grand-chose avec ce que vous m'avez dit.

M. le président: Vous ne lui demandâtes pas son nom?

La femme Combettes: Je le lui demandai; je le menaçai de le suivre, de ne pas le quitter sans savoir son nom, son adresse. « Vous auriez bien du travail, dit-il; nous sommes cinquante ou soixante personnes qui ne voulons pas qu'un innocent paie pour le coupable. » Voilà tout ce qu'il me répondait. Moi, je lui disais: « Votre nom! votre nom! » Il refusait toujours de me le dire.

Il n'y a qu'un de ceux qui m'ont pris ma fille, qui l'ont tuée, qui puisse parler comme vous le faites... et je le suivais... lui me demandait qu'est-ce que je lui voulais. Si je voulais le connaître; j'avais juré de le connaître. Il s'est dirigé du côté de la porte de Muret. « Vous me suivrez jusqu'à Muret si vous voulez savoir qui je suis. — Eh bien, je vais suivre... » Quand il a vu que je ne craignais rien, il est revenu sur ses pas; il m'a fait parcourir beaucoup de rues en me disant toujours qu'il ne voulait pas me dire son nom. Enfin je l'ai vu entrer chez lui, et moi j'ai couru chez le commissaire de police. (Mouvement.)

M. le président: Messieurs les jurés, ce fait a été exploré; la justice, sur les indications du témoin, a recherché cet individu, l'a trouvé. Il a déclaré qu'il était un ancien professeur de langues, secrétaire de la société de Saint-Vincent de Paul; il a dit que c'était un sentiment d'humanité et le désir de contribuer à la manifestation de la vérité et à l'œuvre de la justice qui l'avaient porté à aller spontanément chez les parents de Cécile Combettes. Est-il assigné?

M. le procureur-général: Oui, Monsieur le président, il sera entendu.

M. le président, au témoin: Ne vous a-t-on pas présenté de jeunes personnes qu'on vous avait dit être les amies de Cécile? — R. Pardon, Monsieur.

M. le président: Allons, il faut dire tout cela. — R. On m'en a présentée deux... il y en a une que je ne connaissais pas et qui s'appelait Marion. Je ne l'avais jamais vue. Elle m'a dit qu'elle était l'amie de Cécile.

D. Et vous ne la connaissiez pas? — R. Non.

D. Votre fille avait des amies? — R. Je ne lui en connaissais qu'une, la petite Louise (Guillaumette Gestat).

M. Gasc: Je prie M. le président de demander à la femme Combettes ce qu'elle pense de Marie Dupran.

La femme Combettes: C'était une fille bien pieuse et bien brave.

M. Gasc: Monsieur le président, voulez-vous intervertir la liste des témoins et entendre Lambert?

M. le procureur-général: Je n'y vois pas d'inconvénient.

M. le président: Entendons Lambert.

L'huissier: Il n'est pas dans la salle.

M. le président: Appelons un autre témoin.

M. le procureur-général: Il est très important qu'il vienne. Nous tenons à l'entendre.

M. Gasc: La Cour le verra et le jugera...

M. le président: Qu'on recherche le sieur Lambert. S'il ne se présentait pas d'ici à demain, M. le procureur-général aurait sans doute à conclure contre lui, comme à l'égard d'un témoin absent.

M. Saint-Gresse: Ne manquait-il pas quelque chose aux vêtements de Cécile Combettes?

M^r Combettes: Il y manquait un serre-tête et un faux chignon.

Une jeune fille, mince, élancée, d'une figure agréable et modeste, vêtue avec une simplicité extrême, mais proprement,



est introduite. Elle déclare se nommer Guillaumette Gestas : c'était l'ami de la pauvre Cécile, avec laquelle elle était apprentie chez Conte. A la vue de la Cour elle se trouble, baisse des yeux vifs et grands et cherche à cacher son visage que la modestie colore vivement.

M. le président. A demi-voix à l'un des anciens : Peyreignes n'est pas là? Il est paternel... il rassure les témoins... il les engage à parler librement... — Allons, mon enfant, n'ayez pas peur et parlez... Hâtez-vous de courir.

L'audience Peyreignes, dont la physionomie ouverte, joviale, accusant bien les qualités que vient de dire M. le président, s'approche de la jeune fille, lui sourit, lui dit quelques mots et la détermine enfin à parler.

Guillaumette. Le 13 au matin, Cécile sortit, elle me laissa son panier. Elle avait mangé son déjeuner...
D. Vous l'avez vu manger? — **R.** Oui, Monsieur.
D. Quelle heure était-il? — **R.** Vers huit heures et demie.
D. Que mangeait-elle? — **R.** Un morceau de pain, avec un peu de salé et de pois.
D. Quel était son costume? — **R.** Elle avait une robe de Castres assez usée.
D. Comment était-elle coiffée? — **R.** Elle était coiffée de nuit.

M. le président. C'est-à-dire qu'elle avait un mouchoir à la tête? — **R.** Oui... elle n'avait pas laissé sortir ses papillottes.
D. Vous n'avez jamais aperçu qu'elle eût été l'objet de quelques caresses de la part de Conte? — **R.** Non, Monsieur, jamais.

D. Où était l'atelier? — **R.** En haut.
D. Et la chambre de Conte? — **R.** En bas.
D. Les frères montaient-ils quelquefois à l'atelier? — **R.** Non.
D. Allez-vous chez les frères? — **R.** J'y suis allée deux ou trois fois.
D. Entriez-vous plus loin que le vestibule? — **R.** Non.
D. Étiez-vous bien liée avec Cécile Combettes? — **R.** Oh! oui, bien amie.

D. Si elle avait eu à se plaindre des procédés de Conte ou de quelqu'un, vous l'aurait-elle dit? — **R.** Certainement.
D. Elle était pieuse, elle avait communie? — **R.** Pour le jour de Pâques.

M. le procureur-général. Avez-vous jamais vu un collier en argent au cou de Cécile? — **R.** Jamais.

M. le procureur-général. En avait-elle un le jour où elle est entrée chez les frères? — **R.** Non, Monsieur.

M. le procureur-général. Marion n'a-t-elle pas dit dans la journée : « Si j'avais su ce qui est arrivé, j'aurais porté seule tous les livres. »

Guillaumette. Je ne me le rappelle pas.

M. le procureur-général. On a constaté que tous les livres ne pouvaient pas tenir dans une seule corbeille.

M. Gasc. lit la déposition écrite : Guillaumette a déposé : « Le fardeau était si léger que Cécile, quand elle chargea sa corbeille, dit : « Cela ne m'écrasera pas. » Dans la journée, Marion voyant que Cécile ne se retrouvait pas, dit : « Si j'avais vu ce qui est arrivé, j'aurais porté tous les livres. »

D. Combien étiez-vous dans l'atelier? — **R.** Cinq avec M^{me} Conte, qui travaillait toujours avec nous.

M. le président. De manière que Conte ne pouvait vous voir hors de la présence de sa femme.

Guillaumette. Oui, monsieur. Quand nous arrivions, nous commençons notre arrivée en souhaitant le bonjour à M^{me} Conte, et nous montions de suite à l'atelier, près de M^{me} Conte.

Une autre jeune fille, qui dit avoir quinze ans, mais à laquelle on n'en donnerait pas plus de dix ou douze, s'approche et déclare se nommer Marie Brequignon, apprentie chez Conte au moment où le crime a été commis.

M. le président. Faites votre déposition.

Comme sa compagne, la petite fille balbutie et reste interdite.

L'huissier Peyreignes. Elle dit qu'elle ne sait pas commencer. Allons! allons, petite. (Le bon et digne Peyreignes rassure enfin l'enfant.)

M. le président. Ecoutez : Vous connaissiez Cécile Combettes. — **R.** Oui.

D. Y avait-il longtemps que vous étiez chez Conte? — **R.** Un an.

D. Et Cécile? — **R.** Nous y étions entrées le même jour.

D. L'avez-vous vue le 13? — **R.** Je l'ai vue à l'atelier vers sept heures et demie.

D. A-t-elle déjeuné? — **R.** Oui.

D. Avec quoi? — **R.** Elle a mangé du pain avec des pois et un peu de salé.

D. A quelle heure est-elle sortie? — **R.** A huit heures et demie.

D. Avait-elle un collier en argent, en métal blanc? — **R.** Non, Monsieur, je ne lui en ai jamais vu.

D. Et une petite médaille? — **R.** Je crois bien qu'elle en avait une.

D. En dehors ou dans ses vêtements? — **R.** Dans ses habits.

D. Elle vous l'a fait voir? — **R.** Oui, une fois... il y avait Guillaumette Gestas.

D. En êtes-vous sûre? — **R.** Oui, Monsieur.

M. le président. Guillaumette, Cécile avait-elle une petite médaille? — **R.** Oui, Monsieur.

D. C'était une médaille de piété? — **R.** Oui, c'était une médaille de la Sainte-Vierge.

M. le président. Vous connaissiez les amies de Cécile? — **R.** Oui, Monsieur.

D. Était-elle liée avec Marie Guillot? — **R.** Je ne sais pas... je ne les connaissais pas. (Guillaumette est toujours fort troublée.)

D. Vous connaissiez bien Cécile; vous ne connaissiez pas Marie Guillot? — **R.** Oui, Monsieur.

— On entend ensuite une des tantes de Cécile, Marie Terrisse, femme Trouillat, ménagère.

M. le président. Faites votre déclaration.

L'huissier Peyreignes. Ma bonne vieille, parlez assez haut pour qu'on vous entende.

La femme Terrisse. J'ai voulu embrasser la pauvre petite après sa mort... En passant la main dans ses cheveux, j'en ai fait tomber une petite fleur bien petite et un brin d'herbe. Quelques jours après, on m'a conté qu'il y avait une petite qui prétendait que Conte avait fait monter un jour Cécile et l'avait embrassée après avoir fermé la porte. Elle disait encore qu'en sortant de la messe de minuit, sur le pont de la Garonne, quelqu'un lui avait dit à la dernière fête de Noël : « Il faut dire tout ce que tu sauras, tu gagneras trente sous... Toutes les fois que tu parleras, tu l'achèveras une robe. »

M. le président. Qu'est-ce que vous avez fait de cette fleur bleue et de ce brin de trefle que vous avez trouvés dans les cheveux de Cécile? — **R.** J'ai dit : « Ah! mon Dieu, quel matheur!... ma pauvre petite est morte assassinée... » La petite fleur s'est perdue. Je pleurais, je ne pouvais pas me consoler; je ne sais pas où cette fleur a passé.

M. le président. Vous aimez Cécile? — **R.** Je l'aimais beaucoup, parce que j'avais eu une petite fille que j'avais perdue... je lui avais donné le sein; entre sœurs on se rend ce service. (Vive sensation. Nous ne saurions exprimer l'émotion que toute cette partie du débat excite dans l'auditoire.)

M. le président. Faites venir Madeleine Sabathie. (Marques très vives d'attention.)

Une petite vieille s'avance devant la Cour... sèche, maigre, ridée; elle n'a plus ni dents, ni traits caractérisés. De son visage, on ne voit que le nez et le menton pointu... Le reste est enseveli sous les barbes de son bonnet... Cette femme a conservé néanmoins une vivacité extraordinaire... Elle n'éprouve pas le moindre embarras, et commence à parler avec une proximité, une volubilité, un luxe d'interjections, d'exclamations, d'à part que qu'on croirait n'exister que chez les femmes de ménage et les garde-malades parisiennes du bon temps. Elle déclare se nommer Madeleine Sabathie, femme Lurien, âgée de soixante ans, domestique à la journée.

M. le président. Étiez-vous parente ou alliée de l'accusé, ou attachée à son service.

La femme Sabathie. vivement : Je ne suis ni parente ni domestique de l'accusé, ni rien de tout cela.

D. Le connaissiez-vous avant l'accusation? — **R.** Je connais beaucoup de frères... je les connais pour l'avoir vu.

M. le président. Faites votre déposition.

Madame Sabathie. Je revenais...

...on de la Moulinade, j'ai trouvé la fille Combettes qui était là, appuyée comme ça. (Par une pantomime assez vive, Madeleine montre en s'adossant contre le plan en relief comment Cécile était adossée contre le mur.) Je lui dis : « T'en viens-tu, Cécile? » Elle m'a répondu : « J'attends quelqu'un... Qui attends-tu? » J'attends mon maître. Il était dix heures un quart ou dix heures moins un quart. Je l'ai laissée occupée à arranger son mouchoir de tête. Je suis repartie. En allant vers l'allée Lafayette, j'ai vu un homme qui revenait de chez les frères, couvert d'un burnous couleur de capucine. Quand il est arrivé vers Cécile, elle a quitté sa place et l'a suivi. Ils se sont en allés... je ne sais pas de quel côté.

M. le président. Continuez.

Le témoin. Je suis revenue à la maison, chez M. Bompierre, j'avais plusieurs ménages à faire; j'ai travaillé toute la journée.

Ici Madeleine Sabathie, qui témoigne avec une impatience qui va jusqu'à l'empirement, et une irritabilité nerveuse dont la source paraît être en grande partie dans la bonne opinion qu'elle a d'elle-même, s'arrête, pousse des *Ah! des Mais!* et d'autres interjections étouffées et successives.

« Je ne veux pas mentir, moi! — Je viens dire toute la vérité... Si je me trompe, vous me le direz... je ne veux mentir ni pour les uns ni pour les autres. » (Mouvements divers.)

M. le président. Eh bien! poursuivez votre déposition.

Madame Sabathie. Enfin, le 16 au matin, je sors de chez moi, pour aller chez M. Bompierre. En faisant quelques commissions, j'intends dire qu'on a trouvé une morte au cimetière. Je m'y transporte comme les autres. Là, j'ai dit : « Pauvre enfant! quand je l'ai vue hier, si j'avais su, j'aurais bien regardé quel chemin elle a pris. »

J'ai dit ça à la femme de Rigade, dont la maison fait le coin.

Je n'avais pas pensé la veille de regarder cet homme et cette petite étaiant allés. Au cimetière il y avait une troupe de monde. On disait : Regardez! Allez voir dans le jardin des frères... on a passé par ci... ou par là. D'autres racontaient qu'il avait rencontré la petite devant la porte des Mimimes, et qu'elle avait disparu.

(Nous nous efforçons de suivre cette déposition, faite à grande vitesse, avec un débit intarissable et noyée dans une myriade de paroles oiseuses.)

En arrivant chez M. Bompierre, où il y avait M. Seguin, je lui ai appris la nouvelle. M. Bompierre a dit qu'il n'y avait personne qui n'un frère qui pouvait avoir fait ce coup-là. J'ai répondu que non; que les frères n'étaient pas coupables; que ça ne s'était pas fait dans leur maison. Alors il s'est mis en colère, et m'a menacé en m'appelant : s... coquine! Il disait : « Oh si! c'est un frère... c'est un frère! » Il disait encore qu'il y aurait des témoins pour le faire aller à la galère.

S'interrompant de nouveau, la femme Sabathie s'écrie : On a mis sur le journal que j'étais venue déposer au nom d'une société. Ça n'est pas vrai; je suis d'une honnête famille, nous travaillons tous. (Le témoin dit ici ce qu'étaient son père, sa mère, ses parents plus ou moins rapprochés.)

M. le président. Voilà beaucoup de développements donnés à votre généalogie. Elle intéresse peu le jury.

Le témoin continue ses exclamations et ses réflexions qu'elle fait les unes à voix haute, les autres dans une sorte d'à part. « On croyait, s'écriait-elle de nouveau, qu'on m'enverrait au Sénégale... On disait que j'étais en prison... Je n'y suis pas, puisque me voilà encore et que je suis là... » (Rires et murmures au fond de l'auditoire.) Vous le voyez, on rit à mes dépens, mais ça ne me fait rien.

M. le président. Achevez ce que vous avez à dire.

Le témoin. Un jour que j'étais à la Daurade, j'ai eu l'ordre en sortant d'aller voir la mère Combettes pour lui porter quelques consolations. Je lui ai offert de lui donner un peu de mon argent. Elle n'a pas voulu le prendre, mais elle m'a dit d'y aller tant que ça me ferait plaisir; Je pouvais bien lui offrir cette centime. (Il paraît que ce mot veut dire à Toulouse de la monnaie.) J'avais cent sous de M. Bompierre. (Comptant sur ses doigts.) En tout, près de 20 francs par mois de mes ménages ou de mes commissions. On disait dans le quartier qu'on avait fait une quête pour cette famille. Moi aussi j'ai voulu l'aider. Si on peut pas se faire du bien! Moi, je n'ai que mes bras... Je gagne de mon travail; je peux bien donner ce que je gagne.

M. le président. Vous avez fini?

Madame Sabathie. Non, je ne suis qu'à moitié... mais je ne me rappelle pas...

M. le président. Jusqu'à présent la mémoire ne vous a pas fait défaut; mais j'ai craint qu'elle vous servirait trop bien.

Madame Sabathie. Dans la salle des témoins, tout le monde s'est mis après moi; on m'a dit : « Que vous êtes cruelle! » Il a fallu que M. Conte s'interposât, et dit : « Taisez-vous! laissez cette femme... » On me regardé comme un miracle...

D. Il paraît pourtant que cela n'a pas influé sur votre résolution; vous dites la vérité? — **R.** Oui, Monsieur; je l'ai bien vue comme je vous le dis.

M. le président. Il arrive souvent que sous cette volubilité on cherche à abriter un mensonge. Héprenez les faits un à un. Vous avez rencontré Cécile Combettes?... à dix heures un quart ou moins un quart?... le jeudi?... la veille de sa mort?... Riquez?... (La femme Sabathie psalmodie tout bas avec M. le président chacun de ces mots.)

D. Elle était... — **R.** Oui, elle était toute droite contre une porte-cochère.

M. le président. Qui l'aurait contre la pluie? — **R.** Non, il ne pleuvait pas.

D. Quel était son costume? — **R.** Elle était habillée comme moi, en Castres (étouffe de Castres), elle avait un habit neuf... elle était bien arrangée, bien propre.

D. Comment était-elle coiffée? — **R.** Avec une cravate.

D. Avait-elle laissé sortir ses papillottes? — **R.** Non.

D. Qu'est-ce qu'elle avait au cou? — **R.** Il m'a semblé qu'elle avait quelque chose de blanc au cou... une médaille.

D. Où était son panier? — **R.** A côté d'elle.

D. Avez-vous remarqué la médaille? — **R.** Il me l'a bien semblé.

D. Était-elle noire ou blanche? — **R.** Il m'a semblé que c'était blanc.

D. Vous avez parlé à cette jeune fille? — **R.** Je lui ai dit : « Que fais-tu là? » Elle m'a dit : « J'attends mon maître. »

D. Vous l'avez laissée où elle était? — **R.** Oui; et puis je l'ai vue qui venait près moi avec l'homme.

D. Vous vous êtes sans doute retournée pour la voir? — **R.** Je la voyais.

D. Mais pas sans vous retourner? — **R.** Oui, Monsieur.

D. On écarte-elle quand elle a rencontré ce Monsieur? — **R.** Oh! elle n'avait pas encore bougé de là.

M. le président. D'où venez-vous?

Le témoin entre dans une longue et verbuse énumération.

M. le président. Je ne suis pas en peine que vous m'indiquiez des lieux; mais il faut des circonstances précises. Vous passez devant elle, vous vous retournés, vous la voyez qui vient derrière vous... Était-elle seule? — **R.** Non; elle était avec cet homme qui avait un burnous couleur capucine foncé.

D. Cet homme l'a emmenée? — **R.** Oui. Je suis restée là cinq ou six minutes.

D. Où? — **R.** Devant la maison de M. Bousquet, pour changer le bras de mon panier et arranger mon mouchoir.

M. le président. Sont-ils arrivés jusque-là? — **R.** Ils n'y étaient pas encore quand je suis partie.

D. Y a-t-il quelques rues transversales où ils aient pu passer? — **R.** Il y a une rue transversale, mais ils n'y étaient pas encore.

M. le président. Vous vous êtes arrêtée cinq ou six minutes devant la maison de M. Bousquet. Ecoutez : quand on dépose sur des faits aussi importants, il faut tout préciser; vous y avez le plus grand intérêt, croyez-moi bien. Quand avez-vous vu Cécile accostée par cet homme? — **R.** C'est en me retournant que je me suis aperçue que cet homme accostait Cécile et qu'ils me suivaient. Ils n'avaient pas parlé du tout ensemble.

D. Vous marchiez donc; vous n'étiez pas arrêtée comme vous le disiez tout à l'heure? — **R.** C'est au moment où j'allais m'arrêter... j'étais déjà sur la porte.

D. Connaissez-vous Conte? — **R.** Je ne connais pas Conte; on me l'a fait connaître depuis, mais je ne le connaissais pas alors.

D. D'après ce que vous dites, cet homme que cette jeune fille suivait sans lui parler, ça ne pouvait être que son maître? — **R.** Ce ne pouvait être que Conte.

D. Vous ne pourriez pas dire si c'était lui? — **R.** C'était un homme à peu près de cette taille.

D. Nous nous en tiendrons à cela pour le premier fait. Con-

tinuons; vous êtes allé chez M. Bompierre, vous avez trouvé là M. Seguin.

M. le procureur-général. Je voudrais auparavant qu'elle donnât quelques détails sur les vêtements de Cécile Combettes. La femme Sabathie parle patois.

M. le président. Oh! patois français, vous nous avez prouvé que vous le compreniez à merveille.

M. le procureur-général. Dans l'instruction, le témoin a dit que Cécile portait une robe de Castres presque neuve... un tablier de mousseline-laine bien joli... qu'elle avait au cou un petit collier en métal blanc auquel était pendue une petite médaille blanche... qu'elle était coiffée d'un mouchoir.

La femme Sabathie. Oh! j'ai pas dit qu'elle avait un tablier en mousseline-laine.

M. le président. Et le reste est tel que vous l'avez dit? — **R.** J'ai dit qu'elle était coiffée d'une cravate.

D. Où êtes-vous allée après avoir vu Cécile? — **R.** Chez M. Bompierre qui était en train de déjeuner avec une dame qu'il a depuis trois ans. (On rit.)

D. A quelle heure êtes-vous arrivée chez M. Bompierre? — **R.** Il était près de onze heures. Mais vous me poussez... Je ne peux pas fixer toutes les heures.

M. le président. Ah! pardon, j'ai le droit de vous faire préciser les heures. Vous savez à un quart d'heure près à quelle heure vous êtes allée chez M. Bompierre la première et la deuxième fois. — **R.** La première fois, vers huit heures; j'ai mis un peu de sarment dans la cheminée, et je suis sorti, j'étais pressée, et je suis allée faire des commissions.

D. Vous ne pouvez pas dire quelles sont les commissions que vous avez faites? — **R.** Je voulais aller à la fabrique des tabacs; je n'y suis pas allée. Je voulais monter dans une autre maison faire une commission... Je n'y suis pas entrée.

D. Et puis? — **R.** Vous me dérangez avec toutes ces questions.

M. le président. Je me permettrai de vous déranger souvent. — **R.** Ah!

M. le président. Bien que le serment que vous avez prêté de dire la vérité soit une garantie, je crains bien que vous n'en teniez grand compte. Je vous demande ce que vous faisiez dans le quartier où vous avez vu, dites-vous, Cécile le 15 vers dix heures, et pour m'expliquer votre présence dans ce quartier, vous me parlez de deux commissions que vous avez le projet de faire, et que vous n'avez faites ni l'une ni l'autre... Ceci est très bizarre.

La femme Sabathie répond par un petit monologue insaisissable.

M. le président. Je crois à votre intelligence.

La femme Sabathie. marmotte entre ses dents : Allons! allons!

M. le président. Vous comprenez très bien que je ferais appeler les personnes que vous m'indiqueriez.

La femme Sabathie. Allons, bon!

D. Où êtes-vous allée?

Madame. Je suis allée chez la Raymonde, petite femme de chambre d'une dame, l'invitant à dîner pour le dimanche d'après chez M. Bompierre. (Rires et mouvements divers dans l'auditoire.)

E. A quelle heure avez-vous quitté M. Bompierre? — **R.** A huit heures et demie.

D. Était-il levé? — **R.** Je l'ai laissé au lit.

D. Endormi ou éveillé? — **R.** Éveillé... Il m'a donné une noisette.

M. le président. Il n'y a pas de mal à ça. (Hilarité générale.)

La femme Sabathie. Il m'a donné une noisette pour porter à sa bonne amie, à Raymonde. (Nouveaux rires.)

M. le président. Cette noisette était dans son lit? (Hilarité générale.) — **R.** Non, je l'ai prise dans une armoire.

M. le président. Une noisette toute seule? — **R.** Oui.

D. Et dans une armoire? — **R.** Oui.

M. Gasc. On appelle noisette un chinois, un fruit confit.

M. le président. Vous êtes allée chez Raymonde? — **R.** Oui, avec la noisette; et le dimanche elle est venue dîner. (On rit.)

D. C'est là la seule commission que vous avez faite? — **R.** Je suis allée chez une Blanchissime.

D. Où loge-t-elle? — **R.** Je ne me rappelle pas bien la rue... c'est près du grand rond. Je ne me rappelle pas bien si j'ai parlé au mari, à la femme ou aux enfants. La femme ne s'est pas souvenue m'avoir vue devant le juge.

D. Elle n'est pas la seule. Je commence à être fixé sur les détails de la journée du 15, passons à ceux du 16. A quelle heure avez-vous vu que Cécile était morte? — **R.** Le matin je suis allée chez M. Bompierre avant d'aller au cimetière. Il était environ huit heures.

D. Vous êtes entrée chez M. Bompierre? — **R.** Oui. Je suis montée avec quelqu'un, avec M. Seguin. Nous avons trouvé M. Bompierre qui tenait ses culottes à la main. (On rit.)

D. Il venait de se lever? — **R.** Oui.

D. Que s'est-il passé? — **R.** M. Bompierre a dit : « Il n'y a personne qui soit capable d'avoir fait une chose comme ça que les frères. » Je lui ai répondu : « Ce n'est pas bien. » J'ai ajouté que ça ne s'était pas fait chez les frères d'après l'honneur à laquelle j'avais rencontré Cécile.

M. le président. Vous lui avez donc raconté où et comment vous aviez rencontré Cécile, la veille?

Madame Sabathie. Non, je savais que cet homme n'était pas très bon. Ce jour-là, il était prêt à me tomber dessus, et sans M. Seguin, il m'aurait battue.

M. le président. En vérité!

La femme Sabathie laisse échapper de nouveau des exclamations sans suite.

M. le président. Voulez-vous m'écouter avec patience. Sachez-vous que vous exercez bien la mienne. Ce que je vous demande, c'est une juste réciprocité.

Le témoin se calme un peu.

M. le président. M. Bompierre ne vous a pas demandé de détails. (Le témoin commence sa réponse à voix basse.) Oh! ne baïssez pas tant la voix... Tout à l'heure vous parlez très haut et je vous entendais très bien.

La femme Sabathie. M. Bompierre a dit à M. Seguin : « Sortons; allons voir ce qui se passe au cimetière. » Ils y sont allés.

D. Jusqu'à quand M. Bompierre vous a-t-il gardée? — **R.** Jusque'à ce qu'on m'eût appelée au Sénégale pour déposer : c'était le 7 mai.

M. le président. Il vous a gardée vingt-deux jours... Comment il était si passionné, si ardent, et vous êtes restée chez lui... Pendant tout ce temps vous ne lui avez rien dit? — **R.** Je ne lui ai rien dit, parce qu'il s'emportait et avait voulu me donner un coup... Je l'aurais reçu sans M. Seguin.

M. le président. Il était viv à ce point là? — **R.** Oui; chaque fois que j'ai voulu lui dire où j'avais vu cette petite, la peur m'en empêchait... Quand je lui disais que ce n'étaient pas les frères qui l'avaient tuée, il me répondait que ça n'était pas vrai, et que si j'avais le malheur de dire ça on m'enverrait aux galères.

M. le président. Vous dites que M. Bompierre vous menaçait chaque fois que vous lui parliez de cette affaire? — **R.** Je tâchais de m'en parler presque jamais.

D. Y a-t-il quelqu'un à qui vous en avez parlé? — **R.** Je suis allée chez une femme, rue du Sénégale, la veille du jour où on m'appela chez le juge d'instruction.

M. le président. Eh bien! tenez, je commence à croire que vous mentez. Vous avez ce flux de paroles, vous avez gardé un tel secret vingt jours? (Hilarité générale.)

La femme Sabathie. Eh bien! je vais vous dire à qui j'en ai parlé. J'en ai parlé, le 16 au cimetière, à M. Andrieux, fils du notaire.

M. le président. Où restait-il?

M. Gasc. Allée Lafayette. Mais je crois que M. Andrieux a plusieurs fils; il faudrait savoir de qui il s'agit.

M. le président. Je ne demande pas mieux.

Madame. C'est au fils aîné. Il y avait aussi la Rigade; j'ai dit : « Pauvre enfant! si je l'avais su, j'aurais bien regardé le chemin qu'elle a suivi hier. »

D. A qui avez-vous encore parlé de cela? — **R.** Je suis allée chez M. Catala, et je lui ai dit que je l'avais trouvée.

D. Le jour où vous êtes allée voir la femme Combettes, lui avez-vous parlé de cela? — **R.** Non, je ne lui ai parlé de rien. Nous sommes ouvrières, j'allais la consoler. On lui donnait de l'argent; moi j'en avais un peu, la mère est venue me tourmenter... si elle m'y avait laissée plus longtemps, je l'aurais dit...

M. le président. Comment! vous allez consoler la femme Combettes, et vous ne lui dites pas une chose si importante? — **R.** J'allais lui offrir un peu d'argent; j'avais tous les mois

20 francs; j'ai moins maintenant.

D. Vous avez de la famille? — **R.** Ma famille n'a besoin de rien.

D. Vous avez un mari? — **R.** Je suis séparée de mon mari depuis 22 ans.

D. Vous avez des enfants? — **R.** J'ai deux fils, l'un de 20 ans et l'autre de 28; mais j'ai ma conscience et ils ont leur leur.

D. Vivez-vous en commun avec eux? — **R.** Tantôt oui, tantôt non.

D. Quand il serait établi que vous gagniez 20 fr. par mois, votre générosité serait bien extraordinaire; mais le fait n'est pas même établi? — **R.** Pardon, j'avais cent sous de M. Bompierre; un auteur, M. Deveria, m'en donnait cent sous; un autre auteur cent sous, et M. Cabile, employé à la préfecture...

M. le président. Comment?

La femme Sabathie. Je ne puis pas vous le dire; peut-être il en serait fâché.

M. le président. Ah! vous m'étonnez par cet excès de discrétion. (On rit.)

La femme Sabathie. Eh bien! il me donnait quarante sous et puis je faisais des commissions.

M. le président. En supposant que ces moyens d'existence n'aient rien d'exagéré, je vous demande si avec ces vingt francs par mois vous faisiez beaucoup d'aumônes de quatre francs, donnez la moitié à mon prochain un morceau de pain, etc.

M. le président. Vous avez offert quatre francs à une femme.

La femme Sabathie. Je lui ai offert quatre francs; je lui en aurais donné davantage. C'était un effet de ma bonté.

M. le président. Vous lui avez dit que quelqu'un plus riche que vous lui en donnerait.

La femme Sabathie. Oui.

D. De qui voulez-vous parler? — **R.** De moi.

D. De vous encore? — **R.** Oui... J'avais d'autre argent.

D. De qui le tenez-vous? — **R.** D'un maître que j'ai servi vingt-un ans, que j'ai fait entrer dans l'église de Saint-Germain et qui m'avait laissé quelque chose. Je le dépensais en bonnes œuvres à mesure que je le retirais; j'ai de plus une créance de 600 francs à Castelnaudary.

D. Qui vient d'un héritage? — **R.** Non, de mes gages.

D. Vous ne l'avez pas retiré? — **R.** Non! je ne l'ai pas retiré encore. Pour la retirer, il faut payer 50 à 55 francs.

M. le président. Vous auriez besoin pour la retirer de faire des économies et vous faites des bonnes œuvres... Je vous en loue... mais des bonnes œuvres disproportionnées avec vos ressources.

Madame Sabathie. Eh bien! quelq'un m'avait chargé de distribuer aussi des secours.

D. Qui cela? — **R.** Je ne puis pas le dire.

M. le président. C'est une bien grande discrétion... Pourquoi n'en avez-vous pas parlé jusqu'ici? — **R.** Je ne voulais pas nuire à ces personnes.

M. le président. Vous dites que vous vous disiez à la main de Cécile Combettes : « Quelq'un plus riche vous en donnerait d'autre », vous faisiez allusion à l'argent que vous perceviez sur votre créance de Castelnaudary. Maintenant je vous demande quel lien existe entre la famille Combettes et vous? — **R.** Aucun lien, mais j'avais souvent vu cette femme au coin de la rue des Balances, où elle vendait des mouchoirs.

M. le président. La femme Combettes ne vous connaît pas.

La femme Sabathie. Mettez-la devant moi; elle vous dira bien qu'elle me connaît.

M. le président. Vous vous connaissez tout au plus de vue, dans tous les cas, et vous allez lui offrir 4 francs! — **R.** C'était la charité qui m'y entraînait... elle était malade.

M. le président. Voilà pour la mère... Passons à la fille. Dans quelles occasions avez-vous vu Cécile Combettes? — **R.** Dans la rue; elle vendait des mouchoirs et moi de la laine.

D. Quand faisiez-vous ce commerce? — **R.** Je le fais encore.

D. Vous faisiez quatre ménages et vous faisiez le commerce? — **R.** Je faisais des commissions.

D. Vous m'avez dit que vous l'avez connue, parce qu'elle vendait des mouchoirs et vous de la laine? — **R.** Oh! c'est plus tard que je vendais de la laine; elle était morte alors.

D. Mais, enfin, quand l'avez-vous vue pour la première fois? — **R.** Je la voyais dans la rue... en allant au marché... à la fontaine.

D. Vous auriez eu beau la voir dans la rue; vous ne l'aurait pas connue si vous ne lui aviez jamais parlé? — **R.** Je lui ai parlé... (Le témoin raconte ici cinq ou six circonstances dans lesquelles elle aurait parlé à Cécile Combettes.) Je connaissais parfaitement cette figure...

M. le président. Le 13, quand vous l'avez rencontrée, vous l'avez reconnue? — **R.** Oui.

D. Et vous lui avez dit de suite : T'en viens-tu Cécile? — **R.** Oui.

M. le président. Je ne conclus pas de cela que vous manquez de mémoire. Mais prenez garde, vous pourriez manquer de sincérité. Vous avez raconté le fait, dans votre deuxième déposition, dans des termes tout à fait opposés. Voici votre déposition : « Elle me dit : « Bon jour Madeleine. » Je lui ai dit : « Mon Dieu! mon Dieu! tu n'as pas dit ça. »

Le témoin. « Elle me dit : Bon jour Madeleine. Je lui répondis que je ne la connaissais pas. Elle me rappela alors que lorsqu'elle vendait des mouchoirs j'avais bien vue... « Elle se met à me regarder et à venir... « Alors je lui dis : Veux-tu t'en venir? Elle me répondit : Non, j'attends mon maître. »

Le témoin garde le silence.

M. le président. Pour le moment, je ne vous adresserai pas d'autres questions, mais vous ne quitterez pas cette audience, je vais avoir les yeux sur vous. Je ne dois pas vous dissimuler que votre position est grave; mais pour vous comme pour ceux qui ont motivé hier l'exercice du pouvoir discrétionnaire, j'agirai jamais qu'avec beaucoup de réserve et lorsque vous m'aurez presque inspiré une conviction qui n'est pas encore peut-être entièrement formée.

Un de MM. les jurés. Quand Monsieur le président a demandé à la femme Sabathie pourquoi elle n'avait pas dit à la femme Combettes qu'elle eût rencontré Cécile, qu'a-t-elle répondu?

M. le président. Elle a éludé la question. Elle a répondu : « Mais la mère est venue me tourmenter; si on m'avait laissée plus longtemps, je l'aurais dit. Je ne me rappelle pas si je lui en ai parlé. »

M. le président insiste.

Le témoin. Il me semble que je l'ai dit.

M. le président. Ah!

Le témoin. Oui, autant qu'il m'en souvient.

M. le président. Vous prétendez avoir dit cela à la femme Combettes? — **R.** Que voulez-vous que je fasse?

M. le président. Ce que je veux que vous fassiez! Je vais vous le dire. Je veux que vous ne soyez en butte ni à la colère ni de mauvaises inspirations; je veux que vous soyez plus sobre de paroles, plus réservée, plus grave; je veux que vous ne vous préoccupiez pas des rires qu'excitent dans l'auditoire certaines de vos réponses, qui, dans une cause pareille, ne devraient pas exciter l'hilarité. Voilà ce que je vous conseille. J'entendrai les autres témoins, et ce sera après cette épreuve que je statuerai à votre égard. (Sensation.)

M. Joly. Le témoin a dit que Cécile Combettes avait un panier à son bras. Je désire qu'on lui représente le panier qui est sur le bureau des pièces à conviction. — **R.** Elle n'avait pas ce panier... Il était comme ça, et il était autrement fait. (On rit.)

M. le président. Comment il était comme... et il était autrement fait? — **R.** Il se fermait comme celui-là; mais il était plus grand et plus grossier. Je lui voyais ce panier depuis longtemps.

D. Combien de temps? — **R.** Avant le carnaval.

M. Joly. Je voudrais savoir si dans les conversations et les confidences que cette femme a faites, elle n'avait pas dit qu'elle connaissait la maison où le crime avait été commis; qu'elle le savait de source certaine, et qu'elle irait jusqu'à l'audience? (Mouvement prolongé.)

M. le président. Vous avez répété, à quelques variations près, que nous apprécierions, ce que vous avez dit dans l'instruction. Depuis, avez-vous dit : Je sais bien davantage. Je suis sûr d'indiquer la maison où on a tué Cécile, et si on m'y oblige, je le dirai à l'audience? — **R.** Je n'ai pas dit ça. J'ai entendu dire que c'était dans la maison Riquet.

M. le président. Je ne vous demande pas ce que vous avez entendu dire; mais ce que vous avez dit depuis peu?

La femme Sabathie. On m'a dit qu'on l'avait tuée dans la maison Riquet. (Mouvement et murmures divers.)

O. Et vous avez dit cela ? — R. Oui, je l'ai dit parce qu'on me le disait. (Nouveaux mouvements.)
D. Maintenant je vous demanderai à qui vous l'avez dit ? — R. Cela veut dire que le monde le contait le 16 avril.
M. le président : Mais répondez-moi donc, au lieu d'équivoquer.

M. le président : Voilà des dates qu'on peut préciser à l'aide d'actes de l'état civil. Comment se nomme le menuisier ? — R. Il s'appelle Ciosat.
M. le président : C'était sa femme qu'on enterrait, il se rappelle bien l'heure du convoi. Le vendredi 16, que s'est-il passé ?
M. Bompierre : Le vendredi matin, Madeleine me dit : « On a trouvé dans le cimetière Saint-Aubin une jeune fille morte. » Elle ajouta : qu'elle appartenait à une femme qui vendait des mouchoirs, et s'écria : « Oh mon Dieu ! la pauvre Marion ! » Je lus dans les journaux que c'était Cécile ; je ne fis guère attention à cette contradiction.

Madeleine : C'est le 16. Il y a eu une scène terrible. M. Bompierre sourit en baissant les épaules.
M. Bompierre ne vous a-t-il pas engagé à mettre votre petit-fils chez les frères ? — R. Ni mon petit-fils, ni rien.
La femme de ménage, entrant dans de longues récriminations contre son ancien maître, l'accusa de l'avoir injuriée, menacée, battue. « Oui, s'écria-t-elle, il m'a battue ; jusqu'à présent je n'avais pas voulu le dire. »
M. Bompierre oppose à ces allégations une dénégation formelle.

frère Laurien. Une voiture sera à la disposition des défenseurs. Quatre voitures recevront Messieurs les jurés. Les deux jurés supplémentaires monteront dans une cinquième. Des voitures seront également préparées pour la Cour.
L'audience est levée à cinq heures.
On nous assure que Madeleine Sabathié va, d'après les ordres de M. le président, passer la nuit dans la maison de justice.
CHRONIQUE
PARIS, 15 FÉVRIER.
— La collecte de MM. les jurés de la première quinzaine de ce mois, s'est élevée à la somme de 205 francs, qui a été répartie par portions égales de 51 fr. 25 cent., entre la Société de patronage des amis de l'enfance, celle fondée en faveur des orphelins, celle des Jeunes détenus et libérés, et la colonie de Mettray.
— En rapportant, dans notre numéro du 10 de ce mois, les circonstances curieuses de l'arrestation de cinq individus prévenus d'être auteurs de nombreux vols à la ville, commis dans un rayon de près de cent kilomètres autour de Paris, nous mentionnions qu'entre autres valeurs saisies en la possession du nommé Kirch, l'un d'eux, se trouvait une traite de mille francs, tirée par MM. Feret frères, marchand de bois à Fécamp, sur un maître charpentier des Loges. Ce détail, consigné dans la Gazette des Tribunaux, étant venu à la connaissance de M. Gelée, notaire à Fécamp, dans l'étude duquel un vol important avait été commis dans la nuit du 5 au 6 février, cet officier ministériel s'est empressé de faire le voyage de Paris pour fournir à M. le juge d'instruction Haton, chargé de cette affaire, tous les renseignements de nature à faire constater la culpabilité des voleurs, dont les mesures sont d'ordinaire si bien prises qu'il est presque impossible de réunir des preuves contre eux.
C'est dans la nuit du 5 au 6, ainsi que nous venons de le dire, que le vol avait été commis dans l'étude de M. Gelée. Comme toujours les voleurs avaient percé les volets extérieurs à l'aide de mèches anglaises, puis ils avaient enlevé adroitement un carreau de vitre pour faire jouer l'épaulement de la fenêtre, avaient pénétré dans l'étude et avaient trisé le tiroir-caisse d'un bureau où, indépendamment d'une somme de 2,600 fr. en numéraire, se trouvaient différentes valeurs qu'ils avaient enlevées, et dont faisait partie la traite de MM. Feret frères sur le maître charpentier des Loges.
Une nouvelle arrestation a été opérée hier. Ce nouvel inculpé paraît avoir pris part à des vols à la ville qui ont été commis tout récemment dans l'arrondissement de Pontoise et à l'He-Adam, où différents propriétaires ont été dévalisés, notamment M. le comte de Brise, dans le château duquel on s'est introduit dans la nuit du 30 au 31 janvier, et où l'on a volé des couvertures d'argent, de la vaisselle plate et d'autres objets de prix.

M. le président : Vous venez d'entendre cette déposition. Ce qui en résulte, c'est qu'au moment où vous aviez vu Cécile, c'était le 8 ou le 9 avril, parce que votre maître vous avait payé votre mois, parce que vous aviez encore dans la poche l'argent que M. Bompierre vous avait donné. Et aujourd'hui vous prétendez que c'était le 15. Aviez-vous l'argent de M. Bompierre dans la poche quand vous avez rencontré Conte ? — R. J'avais bien dans ma poche l'argent que M. Bompierre m'avait donné pour mon mois, mais il m'en avait donné d'autre la veille. C'était pour acheter un gigot pour dîner dimanche avec Raymond. (On rit.)
D. Enfin, quel jour vous a-t-il donné cet argent ? — Un samedi.
D. Un samedi ? — R. Non, un vendredi.
M. le président : Vous oubliez que ça aurait dû être le mercredi, puisque c'est le jeudi 15 que vous dites avoir vu Cécile Combettes. (Sensation.)
La femme Sabathié, troublée : Il me l'a remis le jeudi au soir.
M. le président : Encore un mensonge ; vous déclarez que vous aviez l'argent de M. Bompierre dans la poche quand vous avez rencontré Cécile le matin, et c'est le soir que l'argent vous aurait été remis. Cette déclaration a été démentie par M. Bompierre, qui a dit à l'aide de son carnet, qu'il vous avait payé le 7 ou le 8 avril. Aujourd'hui vous dites : « J'avais bien l'argent de mon mois, mais mon maître m'avait remis la veille. » Je vous demande la veille de quel jour ? Vous avez répondu d'abord le samedi, et puis le vendredi, et puis le jeudi soir. Nous arrêtons-nous là... Eh bien ! il y a un mensonge.
Le témoin : Que voulez-vous... Je me trompe.
M. le président : Vous ne pouvez pas vous tromper sur un fait semblable, vous auriez gardé le gigot depuis le jeudi jusqu'au dimanche. (Hilarité générale et bruyante. Murmures.)
Le témoin se tait.
M. le président : Nous serons obligés de faire évacuer la salle si le public n'a pas plus de réserve, de discrétion et d'ordre qu'il n'en a.
Madeleine Sabathié prend de nouveau la parole, lentement d'abord, puis avec sa volubilité ordinaire, pour chercher à expliquer sa contradiction.
M. le président : Tant qu'une faute peut se couvrir avec des paroles, vous en avez à votre disposition ; mais vous ne pouvez pas prouver que vous aviez le jeudi matin, 13, la monnaie d'une pièce de 5 francs.
Madeleine : Je l'avais pourtant bien...
M. le président : Vous venez de nous dire, il n'y a qu'un instant, que Cécile, au moment où vous l'avez vue, essayait la bourse de ses souliers. Savez-vous pourquoi ? Parce que vous avez entendu dire qu'un des souliers de la victime avait été trouvé essuyé.
La femme Sabathié joignant les mains : Mon Dieu ! je ne suis pas entrée dans le cimetière.
M. le président : Mais du 13 avril au 7 mai vous avez eu le temps de l'entendre dire.
M. Andrieux, appelé en vertu du pouvoir discrétionnaire, se présente.
M. le président : Vous n'étiez pas dans la salle quand on a prononcé votre nom ?
M. Andrieux : Je vous demande pardon, monsieur le président.
M. le président : Vous serez entendu plus tard.
L'huissier : Voici M. Bompierre.
Tous les regards se dirigent vers la porte des témoins. Un monsieur d'environ cinquante ans, cheveux grisonnans, embonpoint satisfaisant, figure rubiconde et bien nourrie, à la physionomie moitié débonnaire moitié égrillard de rentier, célibataire entre deux âges, paraît dans la salle, tenant d'une main une canne à pommeau, de l'autre un chapeau parfaitement brodé mais à la mode de 1840.
C'est M. Bompierre, celui qui envoyait une noisette à M. Raymond en l'invitant à dîner pour le dimanche suivant ; c'est l'homme féroce, le tigre qui a voulu dévorer sa femme de ménage. On ne s'en douterait guère au salut que M. Bompierre adresse à la Cour, et à la manière dont il s'installe dans le fauteuil des témoins.
M. le président : Veuillez, Monsieur, faire votre déposition.
M. Bompierre : Je ne connais rien sur l'assassinat. Le 8 avril j'avais mis sur mon carnet, par erreur, le 7, j'envoyai Madeleine faire une commission chez une jeune personne dont je connais la famille, à Carcassonne, et qui se nomme Raymond ; je lui remis même cent sous pour acheter un gigot. (On rit.) M. Raymond ne vint pas le dimanche. Le mardi d'après, le 12 ou le 13, elle vint, et me dit qu'elle n'avait pu acheter chez M. Lignières, maire de Toulouse, mourut le 13, à huit heures du soir. On alla faire la déclaration. L'inhumation eut lieu le 15 au matin. Au moment où le cortège entrait à la fenêtre, à neuf heures, Madeleine arriva. Elle se mit à pleurer. Je lui demandai si elle revenait de l'enterrement. Un ancien employé, M. Franzou, et Pierre, le frotteur, m'ont dit qu'en sortant de l'église, à dix heures, ils l'avaient vue à la fenêtre. Elle resta chez moi jusqu'à onze heures, à faire mon déjeuner.

CHAMBRES ET ÉTUDES DE NOTAIRES.

USINE ET MACHINES Etude de M^r ROBERT, avoué à Paris, rue du Gros-Chenet, 6, et de M^r PINSON, avoué, rue St-Honoré, 333. — Vente aux enchères publiques, en l'étude de M^r Lefebvre de Saint-Maur, notaire à Paris, 45 rue Neuve-Saint-Eustache, le 25, par son ministère et celui de M^r Guénin, aussi notaire à Paris, le 25 février 1848, à midi précis.

avoué à Briey (Moselle). — Vente par licitation, en l'étude et par le ministère de M^r Sécheret, notaire à Aulnay-le-Roman, arrondissement de Briey, département de la Moselle, le lundi 6 mars 1848, heure de midi, d'une propriété dite la Ferme de Morvaux, située sur le territoire de la commune de Tucquegnieux, susdit canton.

2, RUE VIVIENNE. M. PH. JUGE, agent général des propriétaires d'hôtels et maisons meublées de Paris, prie MM. les maîtres d'hôtel, en général, de vouloir bien lui adresser toutes leurs lettres, portant avis, renseignements relatifs à la société, ou demande de sujets pour le service de leurs maisons, au siège de la société, rue Vivienne, 2. (607)

RELIURE MOBILE à lames indépendantes, sans garantie du gouvernement, lettres, musique, journaux, feuilletons, etc., se fermant à clef depuis 6 fr. LARD-ESNAULT, papetier, rue Feydeau, 23. (589)

MISE EN VENTE DU TOME 3^E DU TRAITÉ DE L'INSTRUCTION CRIMINELLE. Comprendant la SECONDE PARTIE de l'ACTION PUBLIQUE et de l'ACTION CIVILE. Par M. FAUSTIN-HÉLIE chef du bureau des affaires criminelles au ministère de la justice, l'un des auteurs de la Théorie du Code pénal.

LE CONSERVATEUR Journal quotidien Politique, Littéraire et du Commerce. PRIX D'ABONNEMENT POUR PARIS ET LES DÉPARTEMENTS Un an... 50 francs. Six mois... 26 francs. Trois mois... 14 francs.

LA RÉIMPRESSION DE L'ANCIEN MONITEUR SEULE HISTOIRE AUTHENTIQUE ET INALTÉRÉE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE DEPUIS LA RÉUNION DES ÉTATS-GÉNÉRAUX JUSQU'AU CONSULAT (1789-1800). En ajoutant 28 fr. au prix de l'abonnement annuel du CONSERVATEUR, chaque abonné reçoit 6 volumes la première année, — 6 vol. la deuxième, — 6 vol. la troisième, — 6 vol. la quatrième, — et enfin 8 vol. la cinquième.

AVIS. Les intéressés dans la liquidation de l'ancienne Société des Terrains de la plaine de Passy, sont invités à se rendre en l'étude de M^r THIFAIN-DESAUNEAUX, notaire à Paris, rue de Ménières, 8, le vendredi 3 mars 1848, à deux heures de relevée, pour entendre les comptes du liquidateur, qui ont déjà été présentés dans la séance du 23 février 1847.

Dents & Dentiers Fattet. GUÉRISON et MASTICATION IMMÉDIATE DES DENTS MALADES. La quatrième édition de la PROTHÈSE DENTAIRE APERÇU SUR LES DANGERS DES DENTS À CROCHETS, LIVOTS, etc. — Troisième édition du GUIDE DU FUMEUR POUR L'ENTRETIEN DE LA BOUCHE ET LA CONSERVATION DES DENTS. — Prix : 2 fr. En vente chez tous les Libraires, et au Cabinet de l'Auteur, 363, rue St-Honoré, près l'Eglise de l'Assomption. (617)

LA CONSERVATRICE ASSOCIATIONS MUTUELLES CONTRE LES CHANCES DU TIRAGE AU SORT. DEMANDE DES REPRÉSENTANTS EN PROVINCE. Sirop de Nafé d'Arabie. PUISSANT PECTORAL et ANTI-PHLOGISTIQUE. Seul APPROUVÉ par les médecins de tous les HOPITAUX DE PARIS.

La publication légale des Actes de Société est obligatoire, pour l'année 1848, dans les Petites-Affiches, la Gazette des Tribunaux et le Droit. Ventes mobilières. VENTES PAR AUTORITÉ DE JUSTICE. Étude de M^r REGNAULT, huissier à Paris, rue de Louvois, 2. En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, place de la Bourse, 2.